

Octobre - Novembre - Décembre 2025

JOYEUX NOËL



ET
BONNE ANNÉE
2026



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2025 se termine et il nous faut déjà préparer celle de 2026. Vous trouverez en page intérieure le calendrier des manifestations de l'année prochaine. Une nouveauté au-delà du vide grenier qui est reconduit sous le même format ; Pour la première fois, Chelun accueillera le samedi 20 juin, la Fête de la Musique organisée par RAFCOM, qui a eu lieu l'an passé à Martigné-Ferchaud. Celle-ci se déroulera à l'étang des Caves, elle sera co-organisée par RAFCOM et la commune de Chelun. Nous reviendrons plus en détail vers vous à la fin du premier trimestre 2026.

Lors du conseil municipal du samedi 13 décembre nous avons voté les différents tarifs communaux sans aucune augmentation pour 2026 (location salle et stands...). Face à l'incertitude budgétaire nationale, budget qui devrait être voté ou non au plus tard le 28 décembre 2025, nous permettra d'établir le budget de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement. Au regard des premières hypothèses que nous recevons, nous pourrions perdre jusqu'à 25 % des Dotations Globales de Fonctionnement pour les communes et EPCI ; Sachant que cela est notre première recette. Heureusement notre situation financière est saine, mais cela interroge sur l'avenir !

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre, celui-ci m'a donné mandat pour négocier l'acquisition d'une parcelle constructible, pour ensuite la diviser et proposer plusieurs terrains à bâtir pour des pavillons.

Le vendredi 16 janvier 2026 à 19h30, j'aurai le plaisir avec mon Conseil Municipal, de vous retrouver à la salle communale pour la cérémonie des vœux, autour d'un moment de convivialité. J'accueillerai les nouveaux résidents et les nouveaux nés 2025, avec la remise d'un petit cadeau de bienvenue.



Sommaire

Page 2

Edito de Monsieur
Le Maire

Pages 3 et 4

Vœux des
conseillers
départementaux

Pages 4 et 5

Vœux de la Députée

Pages 6, 7 et 8

Syndicat
d'urbanisme

Pages 9, 10 et 11

Syndicat des Eaux
de la Forêt du Theil
et le P'tit Casino

Page 12

Aqualia

Page 13

SMICTOM

Pages 14 et 15

Les associations

Page 16

Informations
diverses

Pour conclure, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.
Et pour 2026, la santé à toutes et à tous.

Bien cordialement,

Votre Maire, Christian SORIEUX

Vice-Président de Roche Aux Fées Communauté, en charge des finances et des sports

Conseiller départemental du canton de La Guerche de Bretagne

Président du Syndicat Mixte Fermé "Eau de la Forêt du THEIL"

Vœux des conseillers du canton de la Guerche-de-Bretagne

Vos conseillers départementaux engagés au service du territoire

Christian Sorieux et Marie-Christine Morice, conseillers départementaux du canton de La Guerche-de-Bretagne, qui regroupe 31 communes, poursuivent leur engagement quotidien au plus près des habitants et des communes. Leur action vise un objectif simple : garantir une présence départementale efficace, accessible et utile à toutes et à tous.

Des élus de terrain

Régulièrement présents dans les communes du canton, ils vont à la rencontre des maires, des associations, des acteurs économiques et des habitants. Cette proximité leur permet d'identifier rapidement les besoins, d'accompagner les projets locaux et de relayer auprès du Département les priorités exprimées sur le terrain.

Un soutien constant à la vie locale

Au-delà des grands dossiers départementaux, Christian Sorieux et Marie-Christine Morice portent une attention particulière :

- à l'entretien et à la sécurisation des routes départementales ;
- à l'accompagnement des associations, piliers de la cohésion sociale ;
- au soutien des services publics de proximité, indispensables à la vie quotidienne ;
- à la jeunesse et aux collègues ;
- aux enjeux liés au vieillissement, au handicap et aux solidarités humaines.

Construire l'avenir du canton

Les deux élus suivent avec vigilance les politiques départementales susceptibles d'avoir un impact sur le territoire : mobilités, transition écologique, équipements sportifs et culturels, accompagnement des familles et des jeunes. Leur priorité reste de défendre des solutions concrètes, réalistes et adaptées aux réalités locales.

À votre écoute

Leur engagement repose sur une conviction forte : le Département doit rester un partenaire proche, attentif et réactif.

Pour les contacter : ucd35@ille-et-vilaine.fr ou 02-99-02-35-35

« Nous souhaitons une belle année 2026 aux habitantes et aux habitants du canton ! »

Marie-Christine Morice et Christian Sorieux
Conseillers départementaux



Vœux de Mme La Députée

Madame Monsieur,

Cette année 2025 aura été marquée par l'instabilité. Un contexte national comme international, qui nous interroge tous et que chacun jugera peu propice à la confiance. Et pourtant...



Et pourtant, des dizaines de projets ont vu le jour autour de nous. Toute cette année, j'ai multiplié les inaugurations sur la circonscription qui compte 71 communes : Maisons de santé, commerces multiservices, équipements communaux, voies vertes, Maisons d'assistants maternels, espaces multisports, cellules commerciales, unités de méthanisation, équipements de loisirs... Autant de projets aboutis qui illustrent le dynamisme de notre territoire, la faculté des acteurs à travailler ensemble autour d'un objectif commun, et leur enthousiasme à apporter des solutions concrètes en proximité.

Une énergie déployée à agir qui se retrouve dans le dynamisme associatif ; cette année encore, les forums des associations ont eu du succès.

Dans le même temps, à l'Assemblée nationale, des textes de loi ont été votés tout au long de cette année pour adapter notre législation. Certes le compromis n'est pas toujours facile ; certes, projecteurs et micros sont souvent dirigés vers celles et ceux qui parlent le plus fort et rivalisent de radicalité. Et pourtant, depuis la dissolution, pas moins de 90 textes ont été définitivement adoptés dont 26 à l'unanimité et 23 sur un ordre du jour transpartisan (c'est-à-dire regroupant différents groupes politiques). 39 textes émanant de parlementaires l'ont été. J'ai déposé un texte sur la présomption de résidence alternée, afin de permettre à l'enfant de maintenir des liens équilibrés avec ses deux parents en cas de séparation s'il y a désaccord. Un sujet qui me tient à cœur. Construit dans le compromis, ma Proposition de loi est aujourd'hui consignée par une centaine de députés de plusieurs partis.

Je suis heureuse d'avoir pu faire venir la présidente de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET sur la circonscription ; pour un échange à Vitré avec la jeunesse engagée de notre territoire, puis à Etrelles autour de l'engagement au féminin. Missionnée par la commission des affaires sociales pour évaluer la loi de 2005 sur le handicap, j'ai également organisé une journée à Vitré autour de la ministre Charlotte PARMENTIER-LECOCQ avec les acteurs du handicap : des ateliers à l'ESAT et une soirée de restitution au cinéma. Deux moments forts !

Parce que "Leur montrer là-bas ce qui est fait ici" est mon leitmotiv depuis 8 ans, jamais je ne perds une occasion de souligner, au Parlement, ce que nous réussissons collectivement à faire sur notre territoire. De cette nouvelle année partagée entre la circonscription et le Palais Bourbon, ma conviction n'en est que renforcée : les solutions pour notre pays viennent très souvent des territoires. Je continuerai à les valoriser et à les partager. Comptez sur ma détermination à œuvrer en ce sens pour trouver des solutions là où certains ne veulent voir que des problèmes.

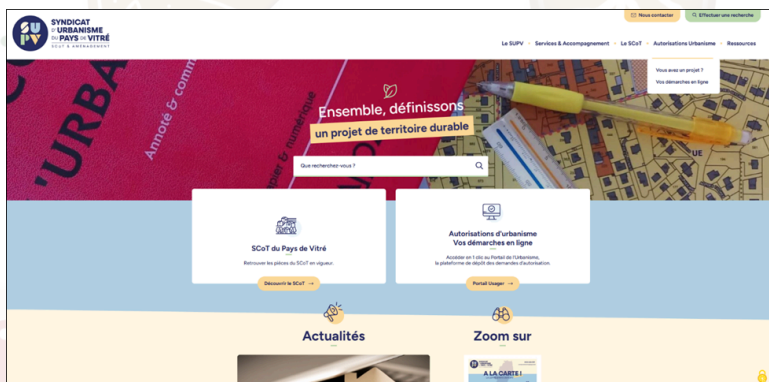
Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé pour l'année 2026, comme je souhaite à notre pays de retrouver stabilité et cohésion.

Votre députée Christine LE NABOUR

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de VITRE

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, une structure qui accompagne les communes et les citoyens dans leurs projets !

Pensé pour être simple, accessible et utile à tous, le nouveau site web du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) s'adresse aussi bien aux élus, aux agents des collectivités qu'aux citoyens et partenaires du territoire.



Vous y trouverez :

- La révision du SCoT : je m'informe, je participe !

Consulter le SCoT, c'est découvrir comment se dessine l'avenir du territoire : où l'on construit ? comment préserve-t-on les paysages et les espaces naturels ? quelles orientations guident le développement du Pays de Vitré pour les années à venir ? etc.

Vous pouvez contribuer à chaque instant, à la co-construction du SCoT à l'horizon 2046 ! Retrouvez toutes les informations sur notre page dédiée : [#Le SCoT en révision](#)

Tout le volet « SCoT », le Schéma de Cohérence Territoriale, qui donne les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire (urbanisme, habitat, environnement, etc.) sur le Pays de Vitré.

- L'offre de services et d'accompagnement proposée aux communes (étude de densification, assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), etc.) ;
- Une page dédiée aux demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.) : les étapes, quel type de dossier pour quel projet ? les pièces à fournir dans une demande, les liens utiles, etc.
- Un accès direct au Portail Usager, la plateforme numérique de dépôt (*) des demandes d'autorisations d'urbanisme ; (*) à destination des communes adhérentes de Roche aux Fées Communauté
 - Des « Ressources » mises à jour régulièrement : guides d'urbanisme, actualités juridiques, etc.

👉 Rendez-vous sur www.supv.bzh

Pour découvrir ce nouvel outil au service du territoire !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré se réécrit : découvrez et donnez votre avis !

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV) accompagne les communes et les habitants dans l'aménagement du territoire. Parmi ses grandes missions : le pilotage du SCoT, un document clé qui détermine le développement du Pays de Vitré en matière d'habitat, d'activités, de déplacements, etc.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT est un document stratégique d'aménagement qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Vitré pour les 20 prochaines années. Il sert de cadre aux documents d'urbanisme et de planification communaux et intercommunaux (PLU, cartes communales, etc.), pour veiller à un développement harmonieux et cohérent.

Il définit par exemple les secteurs où l'on encourage l'habitat ou les commerces, les secteurs que l'on souhaite préserver (espaces agricoles, naturels, bocage, etc.), les grandes liaisons de mobilités, les pôles d'activités à conforter, etc., des choix qui influencent directement votre quotidien !

Pourquoi une révision du SCoT maintenant ?

Le SCoT actuellement en vigueur a été approuvé le 15 février 2018. Depuis, plusieurs évolutions rendent nécessaire sa mise à jour et notamment un nouveau cadre législatif et réglementaire, avec la Loi Climat et Résilience et l'objectif « d'absence de toute artificialisation nette » des sols (ZAN) à l'horizon 2050.

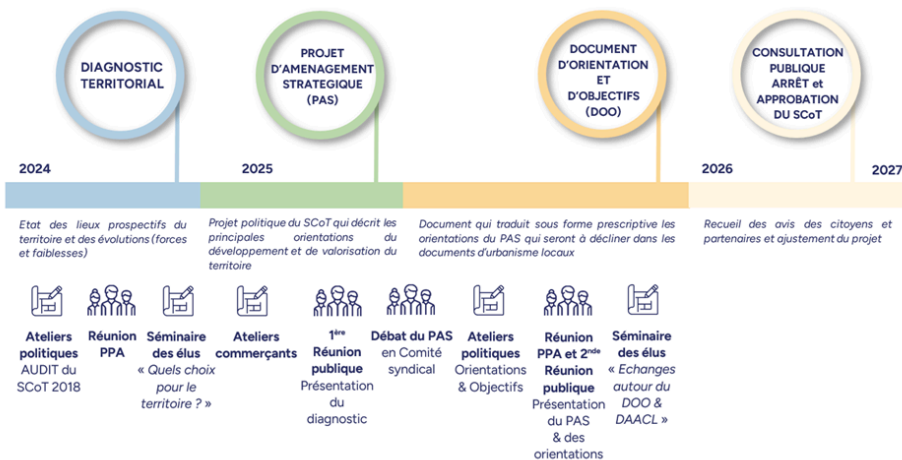
Cette révision vise à garantir que le SCoT reste en phase avec les grandes orientations nationales et régionales et qu'il continue de servir l'intérêt collectif : développement durable, adaptation au changement climatique, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, protection de la biodiversité et des ressources.

Où en sommes-nous ?

La réécriture du projet de territoire est déjà bien avancée et se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2026, avant d'entrer dans sa phase administrative.

Une enquête publique sera organisée courant 2026 : ce sera l'occasion de donner une nouvelle fois votre avis et de consulter l'ensemble des documents du SCoT mis à disposition du public.

En attendant, vous pouvez retrouver des supports en ligne (présentations, panneaux d'exposition, compte-rendu, etc.) sur notre page internet dédiée.



Comment participer à la révision ?

La révision du SCoT est l'affaire de tous : habitants, élus, acteurs du territoire... chacun peut y contribuer. Votre voix compte ! Ce document façonnera le cadre de vie pour les années à venir. Vous pouvez envoyer vos remarques, observations ou questions par mail : syndicat.urbanisme@supv.bzh

Pour aller plus loin :

- Retrouvez toutes les informations concernant le SCoT sur le site web du SUPV : www.supv.bzh
- Consultez nos pages dédiées au SCoT : [#Le SCoT](https://www.instagram.com/Le_SCoT)

Communiqué du Syndicat des eaux de la Forêt du Theil

Bilan 2025 et Projets 2026

Un changement d'identité en 2025

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) a été fondé en 1948 pour créer et développer les infrastructures d'eau potable pour 41 communes membres, dont la vôtre. Fin 2020, suite au départ des communes de Vitré Communauté, Il assurait ses compétences de production et distribution d'eau potable pour le compte de 25 communes.

Début 2025, 9 de ses communes ont transféré la compétence eau potable à « Bretagne Porte de Loire communauté ». Son statut juridique et son nom ont alors changé.

Votre collectivité est ainsi devenue le Syndicat mixte fermé « Eau de la Forêt du Theil ».

Et c'est désormais sous ce nom, plus simple à retenir et évoquant clairement le cœur de nos missions, que votre service public de production et de distribution d'eau potable sera identifié.

Pour faire complètement peau neuve, Eau de la Forêt du Theil prépare une nouvelle identité graphique pour 2026 ! Nous pourrons ainsi engager des campagnes de sensibilisation à la réduction des consommations et à la protection de la ressource en eau, ressource de plus en plus fragile sur le territoire.

2025 : agir pour réduire les pertes en eau

En mettant l'accent sur l'identification et la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, via la télérelève et le renouvellement de ses canalisations, Eau de la Forêt du Theil a choisi d'agir prioritairement sur les pertes en eau en 2025.



Déploiement de la télérelève : 1.2 Million € d'investissement

Pour préserver les ressources disponibles, Eau de la Forêt du Theil a décidé de déployer la télérelève des compteurs d'eau en partenariat avec son exploitant AQUALIA. Ce système installé directement sur le compteur existant, permet une transmission automatisée et au plus près du réel, des données de consommation. En cas de fuite ou de défaillance d'un équipement (chasse d'eau, chauffe-eau...), le foyer constate que sa consommation présente des données anormalement excessives et engage rapidement une réparation. La ressource en eau n'est pas inutilement consommée et le foyer évite un éventuel dégât des eaux. Grâce à la télérelève, les agents d'AQUALIA peuvent localiser plus précisément les fuites à réparer sur le réseau de distribution et ainsi intervenir au plus vite.

En 2025, près de 800 compteurs d'eau ont été équipés du système de télérelève à Martigné-Ferchaud. Le déploiement se terminera en 2026 sur cette commune. Il sera ensuite installé sur les communes de Retiers et de Janzé en 2026.



Renouvellement des canalisations

Sur l'ensemble du territoire, 1 118 km de canalisations permettent d'alimenter les 16 433 abonnés, soit 35 934 habitants. Pour réduire les pertes en eau sur le réseau d'eau potable, Eau de la Forêt du Theil poursuit son effort de renouvellement des canalisations vieillissantes, certaines datant de 1970.

Rupture de canalisation à Janzé : tirer des leçons de cette crise

Dimanche 28 septembre, la rupture de la canalisation principale alimentant EAU DE LA FORÊT DU THEIL, a fortement perturbé la distribution d'eau potable. Cette canalisation appartenant au syndicat EAU DES PORTES DE BRETAGNE, est exploitée par VEOLIA, qui a géré la recherche de fuite et la réparation de la conduite, effective le lundi soir à 23 heures.

Après la remise en service du réseau, des restrictions d'usage ont été imposées aux abonnés des 4 communes concernées pendant deux jours et demi : l'eau ne pouvait plus être utilisée à des fins alimentaires.

La situation a nécessité la mobilisation de tous : habitants, élus, personnel du syndicat et des mairies concernées. L'exploitant Aqualia a démontré une grande réactivité dans la gestion de la crise.

Cependant, cette crise a mis en évidence la nécessité d'une mise à jour de la base de données des usagers, afin que tous soient rapidement avertis par sms en cas d'alerte liée au réseau ou à la consommation de l'eau potable.

Nous vous invitons soit :

- à créer ou à compléter votre compte personnel sur le site www.aqualia-eau.com et à y renseigner votre numéro de mobile,
- à transmettre directement votre numéro de portable ou votre email à AQUALIA au 02 23 08 01 89 ou par email : agence.retiers@aqualia.com.

AQUALIA

2 route de Coësmes 35240 Retiers.

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le P'tit Casino

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à vous remercier pour votre accueil au sein du P'tit Casino. Vous êtes nombreux à venir, et je vous en suis reconnaissante.

Merci également pour votre présence lors des événements que j'organise, notamment lors du Cochon Grillé, où vous avez été présents.

Je vous réserve d'autres surprises pour 2026.

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année, le meilleur pour vous et vos proches pour 2026.

Séverine



Facturation de l'eau : des ajustements pour plus de clarté et de réactivité

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux abonnés, AQUALIA met en place un nouveau calendrier de facturation à partir du second semestre 2025.

Désormais, la facturation interviendra environ quatre semaines après la relève, qui a été réalisée commune par commune entre septembre et décembre 2025.

Cette évolution n'a pas d'impact sur la période de consommation, toujours de six mois, mais elle modifie le calendrier des abonnés mensualisés : leur décompte interviendra plus tôt que d'habitude.

Un courrier explicatif a accompagné chaque facture émise sur la période d'octobre à décembre 2025, et propose, en cas de besoin, un étalement du paiement.

La collectivité Eau de la Forêt du Theil et son exploitant AQUALIA restent à l'écoute de ses abonnés et poursuit ses efforts pour offrir un service plus clair, plus fluide et plus réactif.

www.aqualia-eau.com



Facturation de l'eau :
un nouveau CALENDRIER 2025 - 2026

- Des factures envoyées environ 4 semaines après la relève,
- Un traitement plus rapide et un service plus fluide,
- Aucune modification sur la durée de votre consommation (6 mois).

Vous êtes abonné mensualisé ?
Votre facture arrivera un peu plus tôt cette année.
Si vous souhaitez étaler votre paiement, des solutions existent. Contactez AQUALIA .

+ d'info : www.aqualia-eau.com

Eau de la Forêt du Theil **aqualia**

Où jeter mes déchets pendant les fêtes ?

Trier pendant les fêtes, il n'y a rien de plus simple ! Comme le reste de l'année, il faut garder les bons réflexes et penser aux différentes filières de tri. Voici quelques rappels pour les déchets que nous produisons pendant les fêtes :

- **Le papier cadeau** : Si l'emballage cadeau est en papier, il est à déposer dans le sac jaune ou la borne emballages, si le papier est en plastique brillant, il est à déposer dans les ordures ménagères.
- **Le carton brun et le polystyrène** : Ils ont à déposer en déchèterie. Leur dépôt dans les bornes est interdit et posent des problèmes de collecte.
- **Sapin de Noël** : Il peut être déposé en déchèterie avec les déchets verts, ou bien broyé lors d'une opération de broyage proposée par une association ou une commune.
- **Coquilles de fruits de mer et crustacés** : Les coquilles (St Jacques, palourdes...), peuvent être déposées dans les ordures ménagères ou les gravats en déchèteries, et les crustacés (crevettes, crabe, langoustes...) sont à trier avec les ordures ménagères.

Si vous avez des questions particulières sur certains déchets que vous ne savez pas où trier, n'hésitez pas à les adresser au syndicat via le formulaire en ligne « Nous contacter » : <https://www.smictom-sudest35.fr/nous-contacter/>

Même pendant les fêtes *je trie mes déchets !*



PAPIER CADEAU

- En papier : Sac jaune ou borne emballages.
- En plastique brillant : Ordures ménagères.



COQUILLAGES

- Ordures ménagères.
- Gravats en déchèterie.



CARTON BRUN

- À déposer en déchèterie.



CRUSTACÉS

- Ordures ménagères.



POLYSTYRÈNE

- À déposer en déchèterie.



SAPIN DE NOËL

- Déchets verts en déchèterie.
- Broyage



Les associations

ASPC



Le bilan annuel de l'activité de l'association est relativement satisfaisant malgré le départ imprévu de Laetitia et les quelques semaines de fermeture du P'tit Casino qui ont suivi.

La fête du 13 juillet, "Fête des Fours à pain", célébrait son dixième anniversaire. Avec plus de trois cents participants ce fut une véritable réussite.

Les fêtes de fin d'année n'ont pas eu autant de succès à cause des caprices de la météo. Nous avons trouvé réconfort et abri au P'tit Casino avec une bonne tartiflette préparée par Séverine et nous nous sommes réchauffés le cœur, entraînés par les chansons de Louis Marie. **Merci, grand merci**, à tous ceux qui, d'un côté, ont bravé les intempéries pour mettre en place les nombreuses et magnifiques décorations, et d'autres ont osé sortir et participer à la fête.

En reprenant la gérance du bar-restaurant, Séverine, à qui nous souhaitons la bienvenue, a brillamment assuré la relève.

Le vrai problème de l'association réside dans le fait que son activité dépend beaucoup du nombre fluctuant et incertain des bénévoles présents à l'occasion des événements. Force est de constater que l'âge moyen de ceux-ci augmente (Comme dans toutes les associations hélas!). Reconnaissons toutefois que depuis quelques temps de **nouveaux et jeunes talents** ont pris part aux différents événements organisés : nous les encourageons vivement à continuer dans ce sens et nous vous invitons à participer à : l'Assemblée Générale, fixée le 12 janvier 2026, 19h00 à la salle communale nous procéderons au renouvellement complet du bureau.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous et à vos familles de très bonnes fêtes de fin d'année !

Le Bureau





UNC-CHELUN

Prochain rendez-vous de la section pour son assemblée générale le 7 février 2026 au P'tit casino à partir de 12h00. Paiement des cotisations et repas.

Vous recevrez de plus amples informations relatives à cette réunion dans le courant du mois de janvier.

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une bonne année 2026 !

La Gaule Chelunaise



La réunion annuelle des associations de pêche s'est déroulée à Chelun (30 participants). Comme d'habitude, elle a permis de définir et d'harmoniser le calendrier des événements de 2026. En principe, le tarif des permis de la Gaule Chelunaise restera inchangé pour la prochaine saison. Il sera défini en fonction des prix du pisciculteur. Quand nous aurons ses conditions, nous définirons en réunion qualités et quantités des poissons alevinés.

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une bonne année 2026 !



Club Saint-Roch



Après la bûche de Noël, nous partagerons un repas le 21 janvier 2026. Rendez-vous au P'tit Casino à partir de 12h00, avec la galette des Rois en dessert. Nous y tiendrons également notre Assemblée Générale (Paiement des adhésions et renouvellement du bureau). En attendant, Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Événements du calendrier 2026 - CHELUN

Vide grenier	Lundi 25 mai 2026 (Lundi de la Pentecôte)
Fête de la Musique avec le Hang'Art	Samedi 20 juin 2026
Fête du 13 juillet	Lundi 13 juillet 2026
Balade des voitures de collection	Dimanche 20 septembre 2026





Etat Civil

Décès depuis le dernier CIM :
Sylvain LECLAIR, le 26 octobre 2025
Pierre ROCHETTE, le 30 novembre 2025

Circuit des crèches de Noël - fin d'année

Du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
dans les églises, ouvertes de 10h à 17h, des communes de :

Arbrissel, Bais, Chelun, Coësmes, Domalain, Drouges, Eancé, Essé, La Guerche-de-Bretagne, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Retiers, Thourie, Visseiche, Saint-Aubin-de-Pouancé (49), Fercé, Rougé (44) et Forges-la-Forêt.

Les 20-21, 24-25, 27-28 décembre, 31 décembre et 1er janvier et 4-5 janvier.

Organisé par le journal Eglise en Marches de Bretagne.

Paroisse Saint-Martin du Semnon

Messe de l'Epiphanie, en l'église Saint-Martin en Semnon

le dimanche 4 janvier 2025 à 10h30,

suivi d'un vin d'honneur offert par la paroisse et d'un repas pour la somme de 28 euros à la salle communale de Chelun.

Réservation auprès d'Armelle Meneust au 02.99.47.91.74 ou Paul Vallais au 02 99 47 93 94, avant le 29 décembre 2025.



Secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé

du mercredi 24 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026.

Pour vos démarches d'urbanisme, n'hésitez pas à les faire en ligne via :

<https://supv.pu.sirap.com/>

Elections



Pour rappel, la date limite pour l'inscription sur les listes électorales est le 4 février en ligne et le 6 février 2026 en mairie au plus tard.

Nous vous informons que désormais il n'y a plus de panachage pour les élections municipales (commune de - 1000 habitants) ; les rayures et ajouts de noms seront considérés comme des bulletins nuls. N'hésitez pas à vous informer en mairie ou sur

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants>